

**CONCENTRATION INTERNATIONALE et QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA
CONFRERIE AU COL de PLAINPALAIS le samedi 4 août 2012
RASSEMBLEMENT à LESCHERAINES du 29 JUILLET AU 5 AOUT 2012**

*Bulletin d'inscription à retourner **avant le 15 juin 2012***

avec votre règlement par chèque à l'ordre du Club des Cent Cols

à : **Jean-Pierre Lambert** - 16 Rue des Chênes 66470 SAINTE-MARIE-la-MER - tel : 06 74 63 27 42

Courriel : sejours@centcols.org

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC Actif ou associé ¹	N° licence FFCT ⁽²⁾

Adresse

CP : Ville : E-mail : Téléphone :

PRESTATION	Prix	Nombre	Prix								
Forfait à « L'Eau Vive » à Lescheraines Pension complète du 29/07 au soir au 5/08	350 €			Attention : Linge de toilette non fourni							
Forfait au Camping adjacent dans un bungalow tout confort Pension complète du 28/07 au soir au 04/08 avec repas festif du 04/08 midi inclus	350 €										
Pension supplémentaire du 04/08 au 05/08 au « Sorbier » 10 km avec repas à l'Eau Vive (pour les occupants bungalows intéressés)	50 €			½ pension 46 € (sans repas du 05/08 midi)							
AUTRES PRESTATIONS											
Repas Festif du 04/08 midi (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour ou participant uniquement au rassemblement)	25 €										
				Cocher la ou les date(s)							
				28	29	30	31	1	2	3	4
Repas du soir seul (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	14 €										
Panier repas du midi seul (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	9 €										
		Nombre	Total	Somme à régler avec l'inscription							
Assurance obligatoire (non licenciés FFCT ² et accompagnateurs participant au séjour.)	7 €										
PRIX TOTAL											

Conditions d'inscription

- L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'à 30 jours avant le début du séjour et être remboursé des sommes versées.
- L'adhérent qui interrompt son séjour pour raison personnelle (hors cas de force majeure: décès dans la famille, maladie, accident – voir ci-dessous) sans avoir utilisé les prestations totales ou partielles de sa réservation ne pourra prétendre à un remboursement de celles-ci.
- Le Club des Cent Cols ne pouvant proposer une assurance couvrant les risques d'annulation tardive (moins d'un mois avant le séjour) ou d'interruption de séjour liée à des cas de force majeure (décès dans la famille, maladie, accident), il ne peut pas faire supporter à tous les adhérents du Club un quelconque remboursement. Le remboursement des sommes payées par l'adhérent pour des prestations non utilisées ne pourrait donc être possible qu'en cas de négociation favorable avec le prestataire.
- Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du règlement, le cachet de la poste faisant foi. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

À Le **Signature obligatoire :**

¹ Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial

² Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non- licenciés.